

Charte de la qualité d'accueil au Pôle Petite Enfance

"L'intérêt de l'enfant est au cœur de notre pratique professionnelle"

✚ Le Pôle Petite Enfance...un espace qui va permettre l'éveil de l'enfant

L'**aménagement sécurisé et les règles de vie** dont les accueillantes sont garantes permettent à l'enfant de trouver dans le lieu une liberté dans ses mouvements et dans ses actions et favorisent le « vivre ensemble ».

Le lieu est organisé en "**espaces**" pour offrir à chaque enfant suivant son âge des outils pour grandir, s'épanouir et pour stimuler son imaginaire. Ces espaces aménagés ainsi que des rituels vont donner à l'enfant des **repères stables et sécurisants**.

Chaque enfant évolue à son rythme et entreprend ses apprentissages au moment où il est prêt et avec le temps qui lui est nécessaire.

✚ Le Pôle Petite Enfance... un lieu qui soutient la relation adulte-enfant

Le confort et l'harmonie du lieu offrent aux adultes la possibilité de se poser, de se mettre à disposition des enfants dans une attitude d'observation, d'échanges et de bienveillance.

La proposition d'activités et les jeux spontanés vont soutenir la complicité entre l'adulte et l'enfant. L'adulte accompagne l'enfant en lui faisant confiance, en prenant soin de lui et l'encourage ainsi dans ses découvertes et ses apprentissages.

✚ Le Pôle Petite Enfance....une structure à l'écoute des adultes

Les accueillantes établissent une relation de confiance avec les usagers sur la base de la bienveillance et de l'empathie. Elles sont garantes de ce qui se joue durant une séance et qui doit aller dans le sens du respect de chacun et en particulier des enfants. Elles sont soumises au **secret professionnel**.